



Ordre des
OPTICIENS
d'ordonnances
du Québec

opticien.qc.ca

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601
Montréal, Qc H3A 1E4
1 800 563-6345

Convention concernant la cession ou la garde provisoire des dossiers d'un opticien d'ordonnances

No. de référence
(Réservé à l'usage de l'Ordre)

Opticien qui cède ses dossiers (ci-après appelé : le « cédant »)

Nom : _____ No de permis : _____
No, rue, app. : _____
Ville, province : _____ Code postal : _____
Téléphone résidence : _____ Téléphone cellulaire : _____

Opticien à qui les dossiers sont cédés (ci-après appelé : le « cessionnaire »)

Nom : _____ No de permis : _____
No, rue, app. : _____
Ville, province : _____ Code postal : _____
Téléphone résidence : _____ Téléphone cellulaire : _____

Motifs de la cession ou de la garde provisoire

| | |
|-------------------------------|---|
| Retraite | Radiation (provisoire, permanente) |
| Changement de lieu d'exercice | Décès |
| Retrait du Tableau | Vente du bureau. Préciser à qui le bureau a été vendu : |
| Fermeture du bureau | |
| Autre (spécifiez) : | |

Le cédant, par la présente, cède l'ensemble de ses dossiers professionnels autrefois situés au :

(lieu d'exercice du cédant) au cessionnaire qui accepte que lui soient confiés ces mêmes dossiers.

Veuillez indiquer sous quelle forme vous exercez la profession d'opticien à l'adresse ci-haut mentionnée :

Entreprise individuelle
S.E.N.C.
Société par actions (SPA)
Société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)

Veuillez préciser le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) tel qu'il apparaît au Registraire des entreprises, le cas échéant.

ATTENDU que le _____ (date de la cessation d'exercice), le cédant a cessé _____ définitivement
ou _____ temporairement jusqu'au _____ (date) d'exercer la profession d'opticien d'ordonnances au

(adresse du lieu d'exercice) ;

ATTENDU que conformément au Règlement sur les dossiers d'un opticien d'ordonnances cessant d'exercer (R.R.Q. c. O-6, r.6), le cédant désire céder des dossiers professionnels à un cessionnaire :

Les parties conviennent de ce qui suit :

- 1 Le cédant, par la présente, cède l'ensemble de ses dossiers professionnels autrefois situés au _____ (lieu d'exercice du cédant) au cessionnaire qui accepte que lui soient confiés ces mêmes dossiers ;
- 2 Le cessionnaire déclare par la présente qu'il se conformera aux dispositions du Règlement sur les dossiers d'un opticien d'ordonnances cessant d'exercer (R.R.Q. c. O-6, r.6) ;
- 3 Notamment, mais sans restreindre, le cessionnaire s'engage à communiquer aux clients du cédant les renseignements pertinents concernant l'état de leurs dossiers, tenir à jour ces dossiers et prendre les autres mesures conservatoires nécessaires afin de sauvegarder l'intérêt des clients du cédant ;
- 4 Le cessionnaire s'engage également à envoyer les avis nécessaires prévus à l'article 2.04 du Règlement sur les dossiers d'un opticien d'ordonnances cessant d'exercer ;
- 5 Les parties conviennent que la présente convention est faite dans l'unique objectif de protéger le public, en application du Code des professions, de la Loi sur les opticiens d'ordonnances et de la réglementation qui en découle.

Et les parties ont signé :

À _____ , ce _____ .
(lieu) _____ (date)

Opticien d'ordonnances ou ayants droits (cédant)

Opticien d'ordonnances (cessionnaire)